

Bien vieillir en ESMS avec les animaux, c'est en prendre soins

Fiche n°4 : Les animaux en ESMS

Les animaux peuvent être co-thérapeutes. Ils ont un rôle social et affectif et de stimulation sensorielle. Ils favorisent la communication et permettent une reconnexion avec la nature. Il y a plusieurs niveaux d'intégration des animaux de compagnie en ESMS.

- **Animal personnel** admis avec le résident : projet de vie du résident
- **Animal collectif** : partagé par tous les résidents : réduction du stress et de l'anxiété. Stimule la mémoire et l'attention.
- **Médiation animale** : mêmes bienfaits que l'animal collectif. Elle favorise l'interaction sociale et les liens entre résidents. Elle stimule l'autonomie, la responsabilité et renforce l'estime de soi.
- **Parc animalier et ferme éducative** attenants à la structure permettent aux résidents de :
 - Participer à son entretien,
 - Se sentir utile en profitant de la médiation animale pour leur bien être et celui des animaux,
 - Stimuler les capacités à prendre soin des autres,
 - Diminuer les troubles dépressifs et psycho-comportementaux et les prescriptions médicales pour ces pathologies.

Réglementation/recommandations

Loi bien vieillir 2024 :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049385823>

Arrêté du 3 mars 2025 relatif aux conditions d'accueil des animaux de compagnie en EHPAD

Article 30 - Arrêté du 29 septembre 1997 fixant les conditions d'hygiène applicables dans les établissements de restauration collective à caractère social - Legifrance

Fiche ESMS Réseau des CPIas : animal-ESMS.docx

Mini ferme voir CPIas BFC Colorful Travel Agency Flyer

Que dois-je faire pour accueillir un animal de compagnie en toute sécurité ?



Avant l'admission

- Certificat vétérinaire de moins de **3 mois**
- Désignation et engagement de la personne responsable (*charte d'engagement et contrat d'accueil des animaux*)
- Engagement d'un proche de reprendre l'animal en cas d'impossibilité de prise en charge par le résident ou de décès

La vaccination et les visites chez le vétérinaire font partie du bien-être de l'animal, du bien-être de l'animal, la reproduction, les traitements antiparasitaires réguliers et le toilettage

Eviter les contacts entre résident et animal :
• En cas de maladie contagieuse
• Pour les résidents immunodéprimés
Et présentant des plaies chroniques

Respecter les règles, fixées par le directeur de l'établissement pour assurer

- Hygiène et sécurité du personnel et des résidents
- Tranquillité des résidents
- Interdictions ou restrictions d'accès à certains espaces (cuisine...)



Les animaux de compagnie individuel ou collectif



L'établissement accueille mon compagnon, je signe la charte sans faire de façons !

Si le résident ne peut s'en occuper, à des proches il sera confié



Pour chaque animal accueilli, des soins prodigues, je fais le suivi !

Pour les animaux, comme pour les humains, la vaccination, c'est une protection !



**Les animaux sont nos amis,
mais aller partout ne leur est pas permis !**

Ne pas oublier :

- L'hygiène des mains
- La protection des tenues des professionnels
- **La gestion des excreta :**
 - Les déjections sont éliminées immédiatement (chien) quotidiennement (si litière) dans un sac à déchets non à risque infectieux
 - Les litières sont changées et nettoyées dès que nécessaire !
- L'hygiène des locaux où les animaux sont autorisés !



Les animaux de la médiation animale



Certificat vétérinaire et vaccinations à jour.
Animal récemment toiletté ou lavé.



Désinfection des objets touchés ou léchés par l'animal.
Protection des tenues pour les professionnels.
Définition claire des zones autorisées et balisage si nécessaire.

**L'hygiène des mains avant et après avoir
touché des animaux,
ce n'est pas trop !**



Les fermes pédagogiques et les parcs animaliers

Pour les professionnels et résidents responsables des soins aux animaux :

- Tenue appropriée
- Hygiène des mains avant/après.



En situation particulière (risque d'épidémie zoonotique...), des mesures transitoires sont prises pour limiter les contacts entre les professionnels, les résidents et les animaux.